

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N°25-DP009

Nature de l'acte : 1. *Commande publique – 1.1 Marchés publics*

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et d'aménagement intérieur du bâtiment communautaire situé au 71 rue de la République à Valserhône (Marché 202422) - Attribution

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

VU le Code de la commande publique, et ses articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5,

VU la délibération n°24-DC081 du 11 juillet 2024 relative à la délégation accordée au Président en vertu des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des Collectivités territoriales, et notamment de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres lorsque que les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'une consultation portant sur la maîtrise d'œuvre pour la rénovation et d'aménagement intérieur du bâtiment communautaire situé au 71 rue de la République à Valserhône (Marché n°202422) a été lancée le 20 janvier 2025, selon la procédure adaptée ouverte, publiée au BOAMP ainsi que sur le profil d'acheteur de l'établissement ; que la date limite de remise des offres était fixée au 20 février 2025 à 13h00 ; que deux offres sont parvenues dans les délais ;

Considérant que la mission de maîtrise d'œuvre comprend les missions ESQ, APS, APD, PRO, AMT, VISA, DET, AOR et les missions complémentaires OPC et CSSI ; que l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 200 000 € HT ;

Considérant qu'il ressort de l'analyse des offres que l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères de jugement des offres fixés dans la consultation est l'offre du groupement Atelier B/FCI/DM DESIGN pour une rémunération estimée à 26 500 € HT soit 31 800

Accusé de réception en préfecture
001-240100891-20250331-25-DP009-AR
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception en préfecture : 31/03/2025

€ TTC avec un taux de rémunération de 11.5% pour les missions ESQ, APS, APD, PRO, AMT, VISA, DET et AOR et des missions complémentaires à 3 500 € HT ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de retenir l'offre du groupement Atelier B/FCI/DM DESIGN pour une rémunération estimée à 26 500 € HT soit 31 800 € TTC avec un taux de rémunération de 11,5% pour les missions ESQ, APS, APD, PRO, AMT, VISA, DET et AOR et des missions complémentaires à 3 500 € HT.

ARTICLE 2 : de signer ledit marché et prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Valserhône, le **31 MARS 2025**

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne le :

Le Président,
Patrick PERREARD

